

CERIEC | ÉTS

Appel à projets

Laboratoire
d'accélération
en économie
circulaire dans
le secteur de la
construction

Guide – Avril 2022



CERIEC
Centre d'études
et de recherches
intersectorielles
en économie
circulaire



Table des matières

1	Présentation sommaire de l'appel à projets	2
2	Mission du CERIEC	3
3	L'économie circulaire	3
4	Le lab construction	4
5	Thématiques pour les projets	7
6	Règles de l'appel à projets.....	10
7	Livrables et obligations suite à l'octroi de l'aide financière	12
8	Calendrier.....	14
	Annexe 1.....	15

1. Présentation sommaire de l'appel à projets

Le [laboratoire d'accélération en économie circulaire pour le secteur de la construction](#) (lab construction), porté par le [Centre d'Études et de Recherches Intersectorielles en Économie Circulaire \(CERIEC\)](#), est en marche depuis 2021. Il vise, dans un esprit de cocréation et d'expérimentation, à **intégrer puis généraliser des stratégies d'économie circulaire dans l'industrie de la construction au Québec** (voir section 3).

Le lab construction a réuni, depuis janvier 2021, différents acteurs clés de la chaîne de valeur du secteur de la construction pour: co-élaborer une vision d'un secteur de la construction plus circulaire, co-identifier les freins (technologiques, réglementaires, comportementaux, etc.) qui limitent le déploiement des différentes stratégies d'économie circulaire dans ce secteur, puis cocréer les solutions visant à lever ces freins. Sur les solutions qui ont émergé du processus de cocréation, 13 sont ou seront converties en projets d'expérimentation au sein du lab (voir section 3.4), et **5 sont concernées par cet appel à projets** et présentées dans la section 4).

L'appel à projets permettra donc de réaliser des projets concrets, qui lèvent des freins importants à la circularité pour le secteur de la construction. Les équipes travailleront en autonomie et devront veiller à mobiliser des parties prenantes pertinentes, dans un esprit de coopération, et en respectant les éléments essentiels du lab construction (voir section 3.5). Les projets doivent contribuer à la réduction ou à l'optimisation de l'utilisation des ressources, et peuvent avoir des retombées complémentaires sur des aspects environnementaux, économiques, de création de connaissances ou d'outils, et de changements de pratiques.

Les porteurs de projets, en contrepartie, bénéficieront d'un financement pour mener les projets et de la visibilité offerte à l'ensemble des projets du lab construction.

Les modalités détaillées de l'appel à projets sont présentées dans la suite du document. À noter que :

- Chaque équipe de porteurs de projet devra être constituée d'au moins deux partenaires, comprenant des acteurs de la recherche (obligatoirement), mais aussi des acteurs privés, publics, et/ou de la société civile ;
- Les projets peuvent répondre à une ou à plusieurs thématiques (section 4), car la transversalité est encouragée;
- Minimum 20 % du budget du projet doit couvrir des honoraires de recherche, salaires de professionnels de recherches, ou bourses étudiantes ;
- Le projet peut être financé jusqu'à 100 % par l'appel à projets ; qui dispose d'une enveloppe de 200 000 \$ pour financer entre 3 et 8 projets ;
- Les projets doivent être terminés pour novembre 2023.

1. Mission du CERIEC

Mis sur pied en septembre 2020, le [CERIEC](#) a pour mission de contribuer au façonnement et au déploiement de l'économie circulaire par un programme de recherche scientifique interdisciplinaire de pointe et par des initiatives de formation, dialogue, valorisation et transfert destinées à maximiser les retombées pour les acteurs économiques, les gouvernements et la société civile.

En tant qu'unité de recherche de [l'École de technologie supérieure](#) (ÉTS), le CERIEC offre un lieu d'expérimentation unique aux chercheurs et aux étudiants en génie, notamment en matière d'innovations destinées à faciliter la transition vers un futur durable.

2. L'économie circulaire

2.1. DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire définit l'économie circulaire comme « un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités ».

En opposition à l'économie linéaire, l'économie circulaire propose de repenser la quantité et la manière de produire et d'optimiser la consommation des ressources. Il serait ainsi possible de réduire à la source la consommation de ressources et de préserver les écosystèmes en se basant sur les 12 stratégies d'économie circulaire.

[La plateforme Québec circulaire](#) présente la définition et les stratégies.

2.2. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN CONSTRUCTION

Le secteur de la construction en est un prioritaire dans la transition vers l'économie circulaire : il représente à la fois un pan important de l'économie québécoise, et dans le même temps, consomme beaucoup de ressources et génère une quantité importante de matières résiduelles.

Dans le secteur de la construction, à chacune des étapes de la chaîne de valeur d'un bâtiment, des stratégies d'économie circulaire qui permettent d'optimiser les ressources utilisées, de limiter l'extraction de ressources vierges et de limiter l'impact environnemental total du secteur peuvent être appliquées, comme le présente le schéma ci-dessous. Ces stratégies, qui permettent la mise en place de boucles de ressources et de matériaux plus courtes, peuvent aussi avoir des retombées en lien avec une plus grande résilience de la chaîne de valeur, un approvisionnement facilité, la réduction des émissions de GES, la création d'emplois locaux, etc.

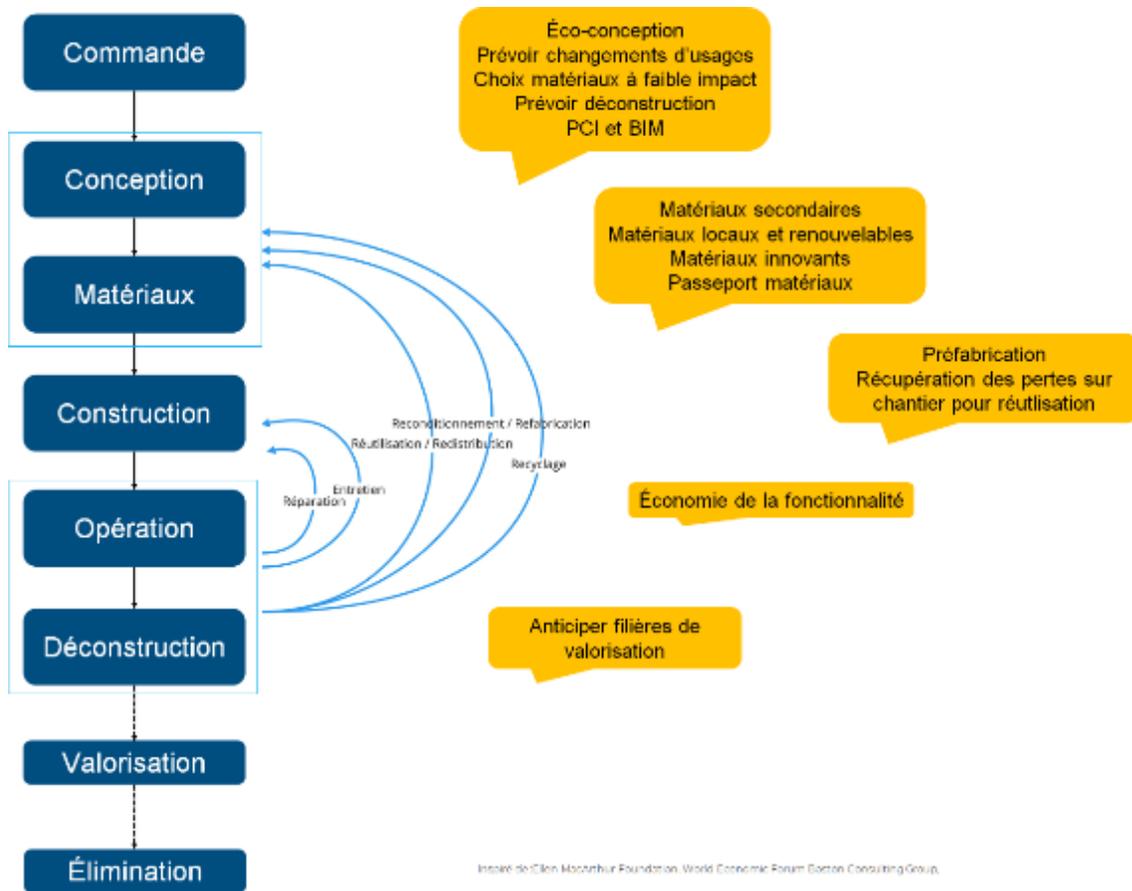


Figure 1 : Exemples de stratégies d'économie circulaire, pour les maillons de la chaîne de valeur du bâtiment

Toutes ces stratégies sont des exemples non-exhaustifs qui permettent de faire circuler les ressources par la réparation, l'entretien, la réutilisation ou la redistribution, le reconditionnement ou la refabrication, et le recyclage. Les stratégies les plus amont sont à privilégier, notamment celles qui visent la réduction à la source des ressources utilisées (écoconception, conception en vue de l'adaptation, choix de matériaux, usage partagé, etc.), car elles ont ensuite des effets sur l'ensemble de la chaîne de valeur. En conséquence, le recours à l'élimination s'en trouve réduit.

Des ressources complémentaires peuvent être [consultées sur la plateforme du lab](#).

3. Le lab construction

3.1. MISSION

Le lab construction a débuté ses opérations en janvier 2021, grâce au financement initial de Desjardins, partenaire majeur de l'écosystème de laboratoires d'accélération en économie circulaire (ELEC). Le lab est également soutenu par le Ministère de l'Économie et de

l'Innovation du Québec. Il est le premier laboratoire de l'écosystème de laboratoires du CERIEC et a une durée initiale prévue de 3 ans.

Sa mission est de démontrer, par des projets d'expérimentation innovants et cocréés avec les parties prenantes, comment intégrer puis généraliser des stratégies d'économie circulaire dans l'industrie de la construction au Québec. La gouvernance du laboratoire vise à faire interagir toutes les parties prenantes clés du secteur entre elles.

Le lab construction se développe sur la plateforme de travail collaboratif [Miro](#). Pour avoir une meilleure compréhension du fonctionnement, [voici une introduction au lab construction](#).

3.2. PÉRIMÈTRE

Le périmètre de travail choisi est celui de la construction au **Québec** avec ses volets **construction, rénovation et fin de vie** avec un **focus sur le bâtiment** par rapport aux infrastructures pour **toutes les étapes de la vie d'un bâtiment**, sans pour autant délaisser les liens éventuels entre bâtiment et infrastructure, notamment au niveau de la circulation des matériaux.

3.3. PHASES DE DÉPLOIEMENT

Le lab construction est organisé en trois phases, tel que décrites ci-dessous.

La phase de projets d'expérimentation est amorcée depuis l'été 2021 et se poursuit – le présent appel à projets fait partie intégrante de cette phase.

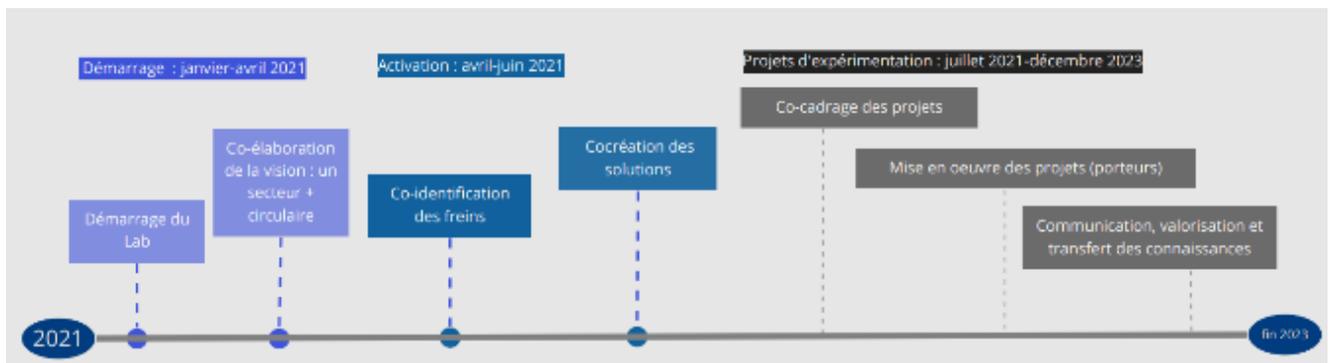


Figure 2 : Calendrier du lab construction

3.4. SOLUTIONS ET PROJETS DÉVELOPPÉS DANS LE CADRE DU LAB

Grâce à la participation de plus de 150 parties prenantes du secteur, représentant plus de 80 organisations, et après plusieurs mois de cocréation, les ateliers ont permis de faire émerger 17 solutions, qui visent à lever les freins à l'économie circulaire identifiés et priorisés par le collectif.

Les porteurs de projets sont invités à consulter [la liste des freins](#), et [le portrait des solutions](#), sur la plateforme du lab.

Parmi ces 17 solutions (+ 1 projet transversal) :

- 13 sont en conversion vers des projets d'expérimentation (déjà démarrés ou en cours de cadrage). Ces projets sont animés de manière directe et continue par le laboratoire construction – [les projets démarrés sont présentés sur la plateforme du lab](#).
- **5 font l'objet du présent appel à projets** (voir le groupe des projets 'Complémentaires' dans [le portrait des solutions](#)): des groupements (deux partenaires minimum) sont invités à présenter des projets pour répondre aux thématiques co-identifiées par le lab, décrites dans la section 4. Pour s'assurer que les projets sont à la fois innovants, rigoureux et ancrés dans la réalité, chaque projet d'expérimentation devra répondre aux essentiels du lab construction (voir section 3.5).

3.5. ÉLÉMENTS ESSENTIELS DU LAB

Les projets proposés devront respecter l'esprit du lab construction, en incluant les éléments essentiels suivants. :

3.5.1. Économie circulaire

Les projets doivent couvrir une ou plusieurs stratégies de l'économie circulaire définies dans la section 2.1 ci-dessus.

3.5.2. Cocréation

Les projets doivent être portés et cocréés par au moins deux organisations. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les porteurs sont invités à faire appel à des expertises externes, et notamment aux porteurs des autres projets du lab (voir section 4 pour les connexions à envisager).

3.5.3. Innovation / dimension recherche

Les projets doivent être innovants, impliquer des chercheur.ses (avec étudiant.es, stagiaires post-doctoraux, ou professionnel.les de recherche éventuellement) et présenter une rigueur méthodologique tant dans la réalisation que dans la façon de les documenter – et ce, dans un souci de diffusion et de répliquabilité des résultats.

Un projet sera considéré innovant lorsque les pratiques ou les procédés proposés sont nouveaux ou significativement améliorés (dans une logique d'économie circulaire) par rapport aux standards. La multidisciplinarité des co-porteurs peut également soutenir l'innovation.

3.5.4. Dimension terrain / expérimentation

Les projets proposés doivent être connectés aux enjeux réels du secteur de la construction – une expérimentation sur des projets ou chantiers réels, ou a minima des études de cas basés sur des cas réels, permettront d'assurer cet ancrage avec la pratique du milieu

L'intégration d'acteurs opérationnels du secteur de la construction au projet peut également permettre de valider la dimension terrain.

3.5.5. Retombées partagées

L'ensemble du secteur de la construction doit bénéficier des résultats et enseignements obtenus dans le cadre des projets. Certains aspects d'un projet peuvent rester confidentiels, mais les résultats et données agrégées devront pouvoir être partagés.

Il est également attendu des porteurs de projets qu'ils participent aux efforts de valorisation et de transferts de connaissance en fin de projet.

4. Thématiques pour les projets

Les thématiques proposées ici correspondent aux solutions ayant émergé du processus de cocréation du lab construction. Les porteurs sont donc invités à proposer des projets concrets répondant aux solutions et enjeux décrits ci-dessous, en tenant compte des éléments essentiels du lab. Les projets peuvent couvrir une partie d'une thématique, une thématique au complet, ou plusieurs thématiques.

4.1. STANDARDISATION DES MATÉRIAUX (SOLUTION #3)

Solution à concrétiser : Élaborer des critères de standardisation ou faciliter la certification de matériaux nouveaux ou issus du réemploi (secondaires) en vue de leur utilisation ou réutilisation.

Enjeux : L'absence de standardisation et la complexité de certification des matériaux secondaires issus des résidus de CRD ainsi que des nouveaux matériaux (matériaux biosourcés, entre autres), empêche leur utilisation dans des nouveaux projets de construction – du fait de la réglementation et d'un déficit de confiance envers eux. Pour permettre une meilleure utilisation des matériaux nouveaux ou issus du réemploi (secondaires), il est nécessaire d'avoir une standardisation et une certification adaptées. Ainsi, l'élaboration et le déploiement de la standardisation de ces matériaux pourrait par exemple s'appuyer sur les Déclarations environnementales de produit (DEP), ou d'autres méthodes existantes ou nouvelles qui pourraient intégrer des notions d'économie circulaire ; et des leviers pourraient être activés pour faciliter la certification de ces matériaux. Il pourrait être pertinent d'impliquer dans le projet des acteurs clés du secteur comme la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ).

Liens avec projets en cours du lab : les porteurs de ce projet devront tenir compte des travaux de l'équipe solution #11 (matériaux), qui sont en cours d'élaboration.

4.2. ÉTUDIER L'IMPACT DE LA CONSTRUCTION MODULAIRE (SOLUTION #5)

Solution à concrétiser : Analyser les avantages et limitations de l'utilisation de la construction modulaire pour évaluer son impact dans une perspective d'économie circulaire et faciliter son adoption.

Enjeux : Depuis quelques années, la construction modulaire hors site est une technique prometteuse utilisée par certains entrepreneurs qui semble optimiser l'utilisation de ressources en temps et en matériaux pour un chantier. Cependant, les impacts environnementaux et économiques de cette pratique sont encore peu documentés au Québec, ce qui n'incite pas à son adoption systématique par les acteurs du secteur. Une démonstration de la pertinence économique, environnementale et/ou sociale de la construction modulaire sur la base d'études de cas ou d'expérimentations permettrait de contribuer à la généralisation de cette pratique.

Liens avec projets en cours du lab : les porteurs de ce projet devront tenir compte des travaux en cours de l'équipe solution #6 (Bâtiments adaptables et démontables, principes de conception et feuille de route pour l'industrie de la construction au Québec) –voir [la fiche projet](#).

4.3. RÉNOVATION CIRCULAIRE D'UN BÂTIMENT (SOLUTION #9)

Solution à concrétiser : Tester et évaluer l'impact environnemental, économique et réglementaire de certaines stratégies d'économie circulaire appliquées à un cas d'étude réel dans un bâtiment existant.

Enjeux : Les freins à la mise en place de certaines stratégies d'économie circulaire pour la rénovation d'un bâtiment sont, entre autres : le manque de transfert des connaissances aux propriétaires et usagers du bâtiment; le choix et l'assemblage des matériaux qui ne facilitent pas la déconstruction; l'enjeu de la contamination par l'impossibilité de séparer les différents matériaux; le manque d'outils, de modèles, de projets pilotes en déconstruction qui appliquent des pratiques réussies d'économie circulaire; le manque d'expertise au Québec sur le recensement et la traçabilité des matériaux tout au long de la vie du bâtiment. Lors d'un projet de déconstruction ou de rénovation d'un bâtiment existant, l'expérimentation de certaines stratégies d'économie circulaire pourrait être réalisée : le maintien de certains éléments en place, la déconstruction sélective, le réemploi sur site, le réemploi hors site, le démantèlement, le recyclage, etc. Le but sera d'évaluer l'impact environnemental, économique et éventuellement réglementaire lorsque ces stratégies d'économie circulaire sont employées, mais aussi les freins à la mise en œuvre et les facteurs de succès. Il s'agira donc de démontrer leur pertinence et ainsi de favoriser leur déploiement et leur systématisation.

Liens avec projets en cours du lab : les porteurs de ce projet devront tenir compte des travaux des équipes solution sur les matériaux (#11, en cours d'élaboration), le réemploi (#15, en cours d'élaboration) et le démantèlement des portes et fenêtres (#16, voir [la fiche projet](#)).

4.4. FORMATION DES PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES (SOLUTION #13)

Solution à concrétiser : Mettre en place un cursus ou une stratégie de formation de gestionnaires et/ou propriétaires sur l'utilisation des équipements, des systèmes et des procédures du bâtiment dans une logique d'optimisation des ressources.

Enjeux : Des efforts sont souvent réalisés en amont par le secteur pour construire de bâtiments avec une optimisation des systèmes et de l'efficacité énergétique et des ressources tout au long de son cycle de vie. Cependant, lors de l'exploitation du bâtiment, les personnes ressources telles que les gestionnaires d'immeuble et/ou propriétaires (voire utilisateurs), manquent d'informations suffisantes sur le fonctionnement de l'ensemble des systèmes et procédures du bâtiment, et ainsi, ils ne peuvent pas optimiser son fonctionnement et limiter les ressources utilisées. Ceci entraîne une utilisation non adaptée et un vieillissement prématuré du bâtiment ou de ses installations. Ainsi, les concepteurs n'ont pas de moyen de communiquer aux exploitants les informations sur le bon fonctionnement du bâtiment. La mise en place d'une démarche de formation/information, encadrée avec des stratégies d'économie circulaire pour la maintenance des bâtiments pourrait permettre de faciliter leur entretien et leur bon fonctionnement, de sorte à diminuer tant que possible leur empreinte environnementale, tout en valorisant les matériaux issus lors des interventions d'entretien.

Liens avec projets en cours du lab : les porteurs de ce projet devront tenir compte des travaux des équipes solution sur les outils pour les donneurs d'ouvrage (#1, en cours d'élaboration), la réglementation des matériaux (#2, voir [la fiche projet](#)), la conception en vue de la déconstruction (#6, voir [la fiche projet](#)), la traçabilité des matériaux (#8A, voir [la fiche projet](#)), l'économie de la fonctionnalité (#12, voir [la fiche projet](#)) et le démantèlement des portes et fenêtres (#16, voir [la fiche projet](#)).

4.5. ANALYSER LE POTENTIEL D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU-DELÀ DU BÂTIMENT : À L'ÉCHELLE D'UN QUARTIER, D'UN TERRITOIRE ISOLÉ OU INSULAIRE (SOLUTION #14)

Solution à concrétiser : Découvrir le potentiel d'un quartier, d'un territoire isolé ou insulaire en économie circulaire.

Enjeux : Dans le secteur de la construction, l'introduction des stratégies d'économie circulaire se fait à différentes échelles. L'attention est souvent portée aux matériaux ou au bâtiment à concevoir, construire, rénover ou déconstruire. Cependant, il est d'intérêt d'explorer le potentiel et la portée de la mise en place des stratégies d'économie circulaire à d'autres échelles: celle d'un quartier, d'un territoire isolé ou insulaire, par exemple. Ainsi, la documentation des besoins d'utilisateurs vis-à-vis de l'amélioration de leur environnement social, structurel urbain et environnemental, sera un atout pour évaluer le potentiel que l'adoption des pratiques d'économie circulaire pourrait avoir sur ce type de territoire et contribuer ainsi à une meilleure implantation de ce modèle partout au Québec. Une telle

étude et analyse permettra de mieux répondre aux questions telles que : Comment la qualité de vie des usagers est modifiée lorsqu'un ensemble de stratégies d'économie circulaire s'implante dans leur quartier ou territoire isolé ou insulaire ? Comment mieux intégrer et faire interagir les acteurs au sein de la chaîne de valeur pour encourager la mise en œuvre des pratiques liées à l'économie circulaire? Quelles sont les limites rencontrées et comment s'en affranchir? Grâce à ce projet, des modèles d'implantation des stratégies d'économie circulaire dans les quartiers et/ou dans les territoires isolés ou insulaires pourront être élaborés.

Liens avec projets en cours du lab : les porteurs de ce projet devront tenir compte des travaux des équipes solution sur la gestion des résidus CRD sur un territoire municipal (projet transversal, voir [la fiche projet](#)) et sur le métabolisme urbain (#4, voir [la fiche projet](#)).

5. Règles de l'appel à projets

5.1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Chaque projet doit être proposé par deux organisations au minimum (tout type d'organisation).
- Le projet doit intégrer au moins un.e chercheur.se; et peut intégrer des étudiant.es, stagiaires post-doctoraux ou professionnel.les de recherche de niveau collégial ou universitaire québécois.;
- Le projet doit s'inscrire dans au moins une des cinq thématiques proposées (voir section 4);
- Les porteurs sont considérés comme co-porteurs et partageront solidairement la responsabilité du projet;
- Le projet doit se réaliser au moins en partie au Québec, en respectant les normes et règlements applicables.
- Le CERIEC adhère aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) reconnus par les Fonds de recherche du Québec. Ces principes font partie des critères d'évaluation de manière transversale. Nous invitons les soumissionnaires à consulter l'Annexe 1 sur ce sujet.
- Chaque porteur de projet peut déposer jusqu'à deux (2) demandes.

5.2. DURÉE DU PROJET

Les projets pourront durer de quelques mois à 18 mois, en respectant les limites de calendrier (voir section 7).

Les résultats du projet doivent être rendus disponibles au plus tard le **10 novembre 2023**, et les porteurs de projet doivent se tenir disponibles pour participer à des activités de rayonnement et de valorisation des résultats en fin d'année 2023.

5.3. BUDGET DU PROJET ET DÉPENSES ADMISSIBLES

Le CERIEC dispose d'une enveloppe totale de 200 000 \$ pour cet appel à projets, et prévoit de financer entre trois et huit projets. Le montant accordé par le CERIEC peut aller jusqu'à 100 % du budget total du projet. Les porteurs de projet sont invités à mentionner toute contribution financière complémentaire à celle du CERIEC envisagée pour le projet.

Un **minimum de 20 %** du budget total du projet doit être consacré à des dépenses de recherche : honoraires de recherche, bourses étudiantes, salaires de professionnels de recherche ou de stagiaires post-doctoraux.

Les dépenses admissibles couvertes par le CERIEC incluent :

- Salaire, traitements et avantages sociaux (professeurs, chercheurs, assistants ou associés de recherche, postdoctorants, employés),
- Bourses à des étudiants (CÉGEP, baccalauréat, maîtrise, doctorat),
- Matériel ou fournitures de recherche, achat ou accès à des banques de données,
- Frais de déplacement et pour la tenue d'événements,
- Achat ou location d'équipements,
- Frais de gestion de propriété intellectuelle,
- Frais de diffusion de connaissances (ex. publications, etc.),
- Frais liés aux contrats de sous-traitance.

Les porteurs de projets doivent respecter la directive sur les frais de voyage et représentation de l'ÉTS.

Les modalités de versement seront définies pour chaque projet, en fonction de sa durée et du montant total attribué. Un contrat de services ou une entente de contribution (en fonction du porteur), suivant les formats de l'ÉTS, sera signé avec les porteurs de projet.

5.4. PROCÉDURE DE DÉPÔT

Les demandes doivent être soumises **via le formulaire de dépôt téléchargeable [à ce lien](#)**, avant le **1^{er} mai 2022 à 23h59**.

Les formulaires remplis doivent être **convertis en pdf** et **soumis par courriel** à l'adresse suivante : hortense.montoux@etsmtl.ca

Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Un avis de sélection ou de non-sélection sera transmis aux porteurs pour le 24 mai 2022.

5.5. CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PROJET

Pertinence avec les objectifs du lab construction – 50%

- Respect de la thématique économie circulaire et construction;
- Présence de liens avec le secteur de la construction (via composition de l'équipe ou via un autre dispositif de cocréation ou de consultation);
- Bonne composition de l'équipe de porteurs (multidisciplinarité, présence de chercheur.e.s, lien avec les acteurs du terrain); et

- Retombées mesurables, partagées et utiles à plusieurs acteurs.

Qualité du projet – 30%

- Pertinence des objectifs et de la méthodologie; et
- Contribution significative pour faire avancer l'économie circulaire ou la recherche.

Gestion du projet – 20%

- Expérience du ou des porteurs de projet;
- Livrables et calendrier clairs et réalistes;
- Présence d'une évaluation pertinente des processus et des résultats; et
- Budget adapté aux objectifs (y compris part du CERIEC).

5.6. OBLIGATIONS DES PORTEURS

Les projets soutenus par le lab construction doivent :

- Indiquer clairement dans toutes les activités de communication et dans tous les documents produits dans le cadre du projet, la participation du CERIEC | ÉTS à titre de partenaire financier, et mentionner Desjardins et le Gouvernement du Québec, comme partenaires financiers ;
- Aviser l'équipe d'animation du lab construction au moins quinze (15) jours avant la tenue d'activités publiques et de conférences de presse relatives au projet ;
- Utiliser le logo du CERIEC | ÉTS sur l'ensemble du matériel promotionnel, communiqués de presse, publications et supports médiatiques relatifs au projet.

6. Livrables et obligations suite à l'octroi de l'aide financière

6.1. RENCONTRES

Rencontre de démarrage

Une rencontre de 2h est à prévoir en début de projet, au format virtuel ou présentiel, entre les porteurs du projet et l'équipe d'animation du lab construction. Cette rencontre permettra de :

- Présenter le dispositif du lab construction, les points essentiels de la démarche et les ressources disponibles ;
- Présenter les autres projets du lab déjà en cours et faire des liens avec le projet, sur le plan de la méthode, des contenus, des données, des acteurs ;
- Présenter en détail le projet et son échéancier ;
- Réfléchir à la manière de mobiliser l'équipe solution (groupe de personnes volontaires pour contribuer à la réflexion, ayant émergé du processus de cocréation) identifiée initialement autour de la solution concernée par le projet.

Rencontres de suivi

La fréquence des rencontres de suivi sera établie en concertation avec l'équipe d'animation du lab construction.

6.2. FICHE PROJET

Chaque équipe projet sélectionnée devra rédiger une fiche projet d'une page suivant le modèle fourni par le CERIEC (format ppt). Ces fiches seront mises à disposition dans l'espace virtuel du lab et pourront être utilisées par le CERIEC et par les porteurs de projets à des fins de promotion.

La fiche projet devra être rédigée et fournie au CERIEC pour le 21 juin 2022.

6.3. LIVRABLES DU PROJET

Livrables spécifiques

Les livrables spécifiques à chaque projet sont à définir par l'équipe dans le formulaire de dépôt (voir section 5.4).

Tous les livrables doivent être fournis en français.

Rapport d'avancement

Les projets ayant bénéficié d'une aide financière doivent rédiger un rapport d'avancement d'un maximum de cinq (5) pages, en justifiant:

- L'état d'avancement des travaux ; et
- L'état d'avancement des dépenses par rapport au budget prévu.

Le rapport d'avancement doit être remis le 1^{er} décembre 2022 à l'équipe d'animation du lab construction.

Rapport final

Les projets ayant bénéficié d'une aide financière doivent rédiger un rapport final d'un maximum de cinq (5) pages, en justifiant:

- Les livrables produits (en fournir une copie au laboratoire construction), dont les publications scientifiques et communications orales, s'il y a lieu;
- Les dépenses réalisées;
- Les autres sources de financement obtenues ou soumises;
- La participation à des comités, des activités ou événement de diffusion ou de transfert de la recherche vers les utilisateurs potentiels non académiques;
- La liste des collaborateurs et leur type d'implication (chercheur.e.s, étudiant.e.s et/ou des chercheurs postdoctoraux, centres de recherche, partenaires non académiques); et
- La description des prochaines étapes anticipées du projet (p. ex. nouvelles collaborations, nouvelle phase, brevet, etc.).

La remise du rapport final est d'un **maximum d'un (1) mois après la fin du projet**.

7. Calendrier

- Session d'information sur l'appel à projets : 13 avril 2022, 9h15. **Inscription obligatoire** [via ce lien](#).
- Date limite de dépôt de demandes : 1er mai 2022, 23h59
- Avis de sélection des projets : 24 mai 2022
- Remise de la fiche projet complétée : 21 juin 2022
- Démarrage du projet : au plus tôt le 1er juin 2022
- Rapport d'avancement : 1er décembre 2022
- Fin du projet : livrables finalisés et soumis au CERIEC au plus tard le 10 novembre 2023
- Activités de présentation des résultats : fin 2023
- Rapport final : 30 jours après la date de fin du projet

8. Annexe 1

PRINCIPES DE BASE EDI¹

L'**équité** est synonyme de justice, c'est-à-dire que les personnes, quelle que soit leur identité, sont traitées de manière juste. Cela veut dire qu'il faut veiller à ce que les mécanismes d'affectation des ressources et de prise de décision soient justes pour tous et qu'ils n'introduisent pas de discrimination en fonction de l'identité. Il faut adopter des mesures pour mettre fin à la discrimination et aux inégalités qui ont été signalées et documentées et pour garantir, dans la mesure du possible, l'égalité des chances. En effet, l'équité s'impose pour parvenir à l'égalité. Par exemple, il peut s'avérer inéquitable de traiter les gens comme s'ils étaient égaux dans un contexte où le système a longtemps désavantagé certaines personnes, si bien que ces personnes ne pouvaient pas fonctionner comme des égaux; il manque alors la justice inhérente à une situation véritablement équitable.

La **diversité** se rapporte aux conditions, aux modes d'expression et aux expériences de différents groupes définis par l'âge, le niveau d'éducation, l'orientation sexuelle, la situation ou les responsabilités de parent, le statut d'immigration, le statut Autochtone, la religion, la situation de handicap, la langue, la race, le lieu d'origine, l'origine ethnique, la culture, la situation socioéconomique et d'autres attributs. La reconnaissance et la valorisation de la diversité doivent s'accompagner d'efforts concertés pour assurer l'inclusion de diverses populations, c'est-à-dire faire en sorte que les individus soient et se sentent valorisés, respectés et soutenus de manière égale.

L'**inclusion** se rapporte à la création d'un environnement où tous les gens sont respectés de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités. À l'échelle de l'organisation, l'inclusion exige qu'on recense et supprime les obstacles (physiques ou procéduraux, visibles ou invisibles, intentionnels ou non intentionnels) qui nuisent à la participation et à la contribution [des candidats]. Elle exige également [...] une affirmation [...] des valeurs et des principes d'équité, de justice et de respect en se montrant ouverts à différentes opinions et perspectives, en acquérant une compréhension des autres cultures, expériences et communautés et en faisant un effort conscient pour être accueillants, serviables et respectueux de tous.

¹ CRSNG, guide du Candidat : https://www.nserc-crsng.gc.ca/doc/EDI/Guide_for_Applicants_FR.pdf

Partenaires financiers du lab construction

